

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 6 Septembre 2016 à 19 heures 30

Date de la convocation : **30 Août 2016**

Membres présents : Mr DURET, Mr PEYNAUD, Mr BRUNET, Mr NORMAND, Mr RAITON, Mr LAMAUD, Mr FRAPPÉ, Mr LEGRAND.

Membres absents : Mr LEVIS (Pouvoir à Mr RAITON)

Secrétaire de séance : Mr LEGRAND.

Ordre du Jour

- 1 – BUDGET 2016 – Arrêté préfectoral réglant d’office le budget primitif 2016.**
- 2 – SUBVENTIONS 2016 – Vote des subventions 2016**
- 3 – ECOLE MATERNELLE – Dépense urgente devis porte salle d’activités.**
- 4 – CDC LATITUDE NORD GIRONDE – Instruction des autorisations du droit du sol – convention service commun.**
- 5 – ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES du 25 Septembre 2016 – Permanences du bureau de vote.**
- 6 – QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur DURET Fabien, Président de séance, procède à l’appel nominal des conseillers municipaux. Il est noté l’absence de Mr LEVIS, lequel a donné procuration à Mr RAITON.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 Juillet 2016.

Le Conseil Municipal procède à l’étude des questions portées à l’ordre du jour.

1 - BUDGET 2016 – Arrêté préfectoral réglant d’office le budget primitif 2016

Monsieur DURET Fabien, Président de séance informe le Conseil Municipal de la réception de l’arrêté préfectoral réglant d’office le budget primitif 2016. Le Budget reprend les propositions de la Chambre Régionale des comptes. Mr DURET rappelle que les seules dépenses autorisées en section d’investissement sont le remboursement de l’emprunt et les restes à réaliser 2015.

2 – SUBVENTIONS 2016

Vu que le budget 2016 est rendu exécutoire par le Préfet, le Conseil Municipal décide de procéder au vote des subventions 2016 pour un montant total de 4 000,00 euros.

Monsieur FRAPPÉ informe les membres du Conseil que Mr RAITON et lui-même ont démissionné du bureau du comité des fêtes et qu’ils peuvent donc voter la subvention de cette association.

Il est demandé qu’à titre exceptionnel soit versé au comité des fêtes la subvention de 600,00 euros qui était en principe prévue pour KOPALA KRSNA (manifestation annulée), soit un montant total de subvention pour le comité des fêtes de 2 100,00 euros (1 500,00 + 600,00).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, par 7 voix POUR – 2 abstentions, d’attribuer ainsi qu’il suit les subventions 2016 :

- ACCA de SAUGON : 550,00 euros, ADELFA : 100,00 euros, Association GRAIN DE SEL : 600,00 euros, Club du 3^{ème} Age : 600,00 euros, Comité des Fêtes : 2 100,00 euros, FNACA canton de st savin : 50,00 euros.

3 – ECOLE MATERNELLE – Dépense urgente devis porte salle d’activités

Vu que le Budget est rendu exécutoire, Monsieur DURET Fabien propose d’étudier les devis concernant le remplacement de la porte de la salle d’activités, déjà présenté lors d’une précédente réunion.

Monsieur LEGRAND demande s’il ne serait pas possible de contacter les entreprises qui ont fait des propositions et éventuellement auprès d’autres afin de savoir s’il peut être envisagée la réparation de cette porte. Si la réparation est possible, cela permettrait avec l’économie faite de réaliser d’autres petits travaux à l’école. Mr LEGRAND indique qu’il y aurait un problème d’espace insuffisant concernant l’accueil des enfants et leurs parents. Il est aussi signalé par le Directeur que conformément aux décisions gouvernementales liées à la sécurité des lieux publics, la porte d’entrée de l’école doit rester fermée à clef. En conséquence, Mr DORÉ demande s’il serait possible de poser une sonnerie pouvant être entendue de la salle d’activités par la personne chargée de la garderie et aussi par Mme BOUCAUD (2^{ème} Classe). La sonnerie actuelle, installée dans la classe de Mr DORÉ n’étant pas entendue ni par Mme BOUCAUD, ni pas l’agent chargé de la garderie.

Monsieur FRAPPÉ demande l’attention des conseillers afin de leur faire entendre un message téléphonique laissé par l’entreprise BERTIN. Mr FRAPPÉ explique donc que l’entreprise BERTIN va réaliser un nouveau devis de porte mais en laqué blanc, ce qui diminuerait le devis initial.

Après en avoir longuement discuté, les membres présents décident à l’unanimité de reporter cette question à la prochaine réunion et demande de faire intervenir des entreprises sur place afin de savoir si une réparation de cette porte est possible et de fournir des devis correspondants.

4 – CDC LATITUDE NORD GIRONDE – Instruction des autorisations du droit du sol – convention service commun.

Le Conseil Municipal est informé que la Commune de SAUGON étant dotée d’une carte communale, les demandes d’autorisation en urbanisme sont actuellement instruites par la DDTM LANGON et ce jusqu’au 31 Décembre 2016. La décision du Conseil Municipal devant être prise avant le 31 Décembre 2016.

L’instruction étant désormais à la charge des communes il s’avère nécessaire de faire le choix sur le prestataire qui sera chargé d’instruire les dossiers d’urbanisme.

La CDC LATITUDE NORD GIRONDE nous a donc adressé les documents nécessaires pour adhérer au service urbanisme qu’elle a mis en place.

Le Conseil Municipal décide de reporter cette question lors d’une prochaine réunion afin de connaître la décision du préfet sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

5 – ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES du 25 Septembre 2016 – Permanences du bureau

7 heures 45 à 11 heures 30 : Mr PEYNAUD, Mr FRAPPÉ, Mr DURET

11 heures 30 à 15 heures : Mr RAITON, Mr LAMAUD, Mr NORMAND.

15 heures à 18 heures : Mr BRUNET, Mr LEVIS, Mr LEGRAND.

Les candidats qui se présenteront aux élections seront rajoutés aux permanences.

Le planning définitif sera adressé la semaine précédant l’élection.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Elections : une note d'information sera distribuée aux habitants pour les informer des prochaines élections complémentaires.

Mr DURET fait part au Conseil Municipal d'une demande de Mr Bernard GAUTRAT concernant la sécurité du carrefour RD 18 / RD 132. Son bâtiment est désormais réparé et il propose de déposer de grosses pierres sur son terrain le long du fossé afin de sécuriser son bâtiment mais aussi attirer l'attention des automobilistes. Bien qu'il s'agisse d'une pose de pierre sur le domaine privé, il sera demandé l'avis du centre routier de la haute gironde.

Il est évoqué la pose de coussins berlinois, de bandes de résine, mais il est aussi fait le constat que de nombreux accidents ont eu lieu sur ce carrefour alors qu'il y a une bonne visibilité et, qu'il est regrettable de constater qu'ils sont causés, uniquement, par le manque de vigilance des automobilistes et leur vitesse excessive et ce malgré le panneau d'agglomération devant faire ralentir.

Le Conseil Municipal est informé que les services d'ERDF ont été contactés suite à leur courrier du 31 Août dernier pour des travaux de raccordement sur Manan Nord.

En fait il s'agit d'une demande de raccordement sollicitée par la propriétaire dont le terrain n'est actuellement pas desservi par le réseau d'électricité. La propriétaire s'engageait à prendre à sa charge ce raccordement. Or s'agissant d'une extension une part de la dépense est à la charge du pétitionnaire et l'autre part à la charge de la Commune (8 042,81 euros).

Après plusieurs contacts avec ERDF, ceux-ci ont indiqué qu'au vu de l'article L 332-15 du Code de l'Urbanisme, la propriétaire peut prendre en charge la totalité de la dépense et devra déposer une nouvelle demande auprès d'ERDF.

Ce dossier sera porté en question à l'ordre du jour de la prochaine réunion .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.